



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 26 juillet 2017

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, JUELLE Sophie, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS.

ABSENTE excusée : BRETON Jessica qui donne pouvoir à Yann JACCAZ.

ABSENTE : PERNOD Stéphanie.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur Jean LABROUSSE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 13 juin 2017

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 juin 2017, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 13 juin 2017 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE du 26 juillet 2017

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

1/ DSP snack front de neige

Monsieur le Maire rappelle que la délégation de service public avec K-Bane prend fin cet automne. La mairie a donc lancé un nouvel appel à candidature pour fournir une offre de snack-bar au pied des pistes pour une durée de 4 ans. La commune met à disposition un terrain de 360 m².

Il s'avère que seul K-Bane (actuel exploitant) a répondu à cet appel. L'entreprise propose toutefois de modifier un peu son bâtiment, notamment en réalisant une terrasse couverte via une toiture coulissante qui peut s'escamoter.

Il est donc proposé de signer avec eux une nouvelle convention. Le loyer proposé est de 1800€ par an. La commune exige une ouverture été comme hiver.

Des frais d'indemnisation de l'exploitant sont prévus au cas où la mairie souhaite récupérer le terrain plus tôt que prévu, notamment si la réalisation du nouveau quartier des Varins le nécessite.

Adopté à l'unanimité

2/ DSP Food-truck

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel à candidature a été réalisé pour l'occupation d'un emplacement de food-truck au front de neige. La commission propose de retenir l'offre de l'entreprise « Plan B », qui a une bonne expérience à la Giettaz et qui propose un loyer annuel de 1000 €. K2Meal, actuel exploitant, n'a finalement pas maintenu sa candidature car l'un des deux associés change de vie professionnelle.

Adopté à l'unanimité

3/ Etats en non valeur

M. Claude JOND expose qu'un impayé irrécouvrable, d'un montant de 596,00 euro pour un secours sur piste réalisé en 2015, est à annuler.

Adopté à l'unanimité

4/ Voiture électrique

Monsieur le Maire explique que différentes communes du Pays du Mont-Blanc souhaitent acquérir un véhicule électrique dans le cadre du Contrat de Territoire à Energie Positive signé avec l'Etat. Ce dernier subventionnera l'achat des véhicules à hauteur de 80%. La mairie de Praz-sur-Arly envisage l'achat d'une Renault Zoé.

Les communes intéressées proposent de faire un groupement de commande (appel d'offre groupé) pour tenter d'obtenir de meilleurs tarifs. C'est Passy qui porte les démarches administratives. Il est donc proposé aux élus d'approuver la signature par le maire de ce groupement de commande.

Adopté à l'unanimité

5/ Route des Grabilles

Il s'agit d'une personne qui rétrocède gratuitement à la commune trois parcelles dans le cadre des régularisations de voirie, route des Grabilles. Il s'agit, en effet, de portions de la route existante. Il s'agit des parcelles B n°1564P, B n°1569 et B n°1570P.

Adopté à l'unanimité

6/ Acquisition foncier pour sentier piéton

M. Pierre BESSY expose le projet de nouveau sentier piétonnier le long du Nant du Praz, près de l'église. Pour se faire, la commune possède la parcelle située au nord ouest de l'église. En revanche, elle doit encore acquérir du foncier. L'essentiel est en zone rouge, ce qui limite le coût du terrain, ainsi qu'un petit triangle en zone bleue près de la RD1212, le tout représentant 1 989 m².

M. Pierre BESSY explique qu'il a fallu passer un peu en zone bleue car, sinon, le terrain aurait été trop raide pour que les piétons puissent rejoindre le trottoir.

Il faut également acheter 227 m² de terrain en zone blanche, donc plus cher, pour réaliser la future route desservant le projet de nouveau quartier dans le centre du village.

Les prix proposés aux élus sont :

- Emprises en zone AUa zone blanche PPR : 350 euros /m²
- Emprises en zone AUa zone bleue PPR : 80 euros /m²
- Emprises en zone AUa zone rouge PPR : 5 euros / m²

pour un montant total de 93 045 €

Adopté à l'unanimité



7/ Piste du Soir

Monsieur le Maire explique que Labellemontagne souhaite élargir la piste du Soir afin de la rendre plus facile à skier, avec une atténuation de la pente, et y déployer la neige de culture. Le but est d'avoir un retour station depuis le sommet des pistes accessible aux skieurs de niveau moyen même en cas de manque de neige. Aujourd'hui, la neige de culture ne permet le retour que par la piste rouge des Chars. Les travaux seront menés et financés par Labellemontagne.

M. Claude JOND demande si les propriétaires sont d'accord.

Monsieur le Maire confirme qu'il a rencontré les personnes concernées et que toutes ont donné déjà leur accord verbal.

Il faut maintenant autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de travaux avec les propriétaires.

Adopté à l'unanimité

8/ Front de neige - lancement procédure d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle, tout d'abord, que la commune a obtenu l'autorisation de l'Etat, via un arrêté du Préfet de Massif, pour réaliser son Unité Touristique Nouvelle (UTN) de nouveau quartier des Varins, au pied des pistes. Il précise que cet arrêté n'a pas fait l'objet de recours et qu'il est aujourd'hui applicable. Le Conseil Municipal doit donc choisir son mode opérationnel.

Plusieurs modes sont envisageables : régie, délégation ou concession notamment.

Au regard du projet, qui représente tout de même plus de 62 M€ d'investissements publics et privés, il semble que le mode le plus sécurisant pour la commune soit la concession. La mairie délègue ainsi la maîtrise d'ouvrage et les risques financiers, notamment.

Pour Monsieur le Maire, la mairie n'a pas le personnel pour suivre une telle opération.

M. Jean LABROUSSE est d'accord sur ce point. Il insiste sur le fait que la commune devra d'ailleurs se faire accompagner par des conseils juridiques et financiers habitués à ce type de procédure pour négocier et choisir le concessionnaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer la totalité du périmètre dans l'appel à concession, et de transférer également le droit de préemption et d'expropriation au concessionnaire pour le périmètre de l'opération.

M. Franck PRADEL demande l'intérêt de transférer ces prérogatives.

M. Claude JOND répond que le concessionnaire sera une entreprise dont les moyens juridiques et financiers permettront de préparer au mieux ces démarches.

Monsieur le Maire estime que cela est aussi de nature à rassurer le concessionnaire qui peut craindre, parfois, que les élus hésitent à finaliser les procédures, ce qui aurait un impact opérationnel et financier lourd.

M. Jean-Claude DESRUES demande comment se passe la rétrocession des bâtiments et des espaces publics réalisés par le concessionnaire et quelles sont les garanties de prix pour la commune.

Monsieur le Maire explique que cela fera l'objet des négociations. Les candidats à la concession, dans leurs offres, feront des propositions financières et indiqueront, pour les espaces destinés à devenir propriétés communales, le prix refacturé à la mairie pour les voiries, réseaux, bâtiments et autres équipements publics. L'intérêt de cette formule est que les règles sont fixées à l'avance et que le concessionnaire ne peut pas demander à la mairie de payer un montant plus élevé que celui prévu dans le contrat s'il venait à dépasser le coût de construction initial.



Une commission pour l'appel à concession doit aussi être créée. Il est proposé :

- **TITULAIRE :**
 - Yann JACCAZ
 - Jean LABROUSSE
 - Claude JOND,
 - Solange COOKE
 - Jean Paul JACCAZ

- **SUPPLEANT :**
 - Pierre BESSY
 - Carine DUNAND
 - Franck PRADEL
 - Florence ENCINAS
 - Jean-Claude DESRUES

Les élus, enfin, se voient soumettre les critères de sélection selon trois grands chapitres de dix points chacun, soit 30 points au total.

Adopté à l'unanimité

9/ Route de la Tonnaz

M. Jean-Paul JACCAZ expose qu'il faut annuler la délibération de 2015 pour cet échange de foncier. Il était, en effet, prévu que M. Chêne nous donne du terrain à l'entrée de la Tonnaz et que, en contrepartie, la mairie rétrocède le délaissé de domaine public à la copropriété Ouvrier-Bufferet. L'objectif est d'éloigner la route du bâtiment d'habitation.

Finalement, il a été vu avec M. Chêne qu'il serait propriétaire de la parcelle cédée par la commune tout en donnant une servitude de passage à la copropriété.

Parcelle A n°3594 cédée par la Commune à M. Christian Chêne pour 67m²;

Parcelle A n°3590 cédée par M et Mme Christian Chêne à la Commune pour 47m²

Parcelle A n°3588 et 3592 cédées par M. Christian Chêne à la Commune pour 19m² et 52m²

Adopté à l'unanimité

10/ Diagnostic éclairage public

Monsieur le Maire propose que la commune s'engage avec le SYANE pour réaliser l'inventaire et le diagnostic complet de l'éclairage public de Praz-sur-Arly. Cela permettra d'avoir un outil de suivi et de planification de l'entretien plus efficace, avec numérisation en SIG des données.

Le coût total est de 5 825 € dont 4 544 € à la charge de la commune, le reste étant financé par le SYANE.

Adopté à l'unanimité

11/ Allée de la Prazine - éclairage

M. Jean-Paul Jaccaz expose que, dans le cadre de la performance énergétique et de l'amélioration de l'éclairage public, les luminaires de cette allée vont être changés. Le montant global est d'environ 22 000 €, dont 13 000 € à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

12/ Plan de gestion des zones humides

M. Pierre BESSY rappelle le projet de Plan de Gestion des Zones Humides que la mairie souhaite lancer. Il précise que Praz-sur-Arly est l'une des deux communes de Haute-Savoie à en mettre un en place et la première à le faire volontairement (souvent, cela se fait dans le cadre de mesures compensatoires à des travaux).



Ce plan d'action possède des mesures environnementales fortes. Une phase de communication est aussi lancée. Une visite de terrain avec la SEA, la DDT et Asters a permis déjà de préparer des actions en concertation avec des exploitants agricoles.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement de ces actions qui seront subventionnées à hauteur de 80% pour un montant total de 62 000 € réparti ainsi :

- Agence de l'eau 31%
- Conseil 45%
- Commune 23%

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Nouveau magazine communal : Monsieur le Maire présente le nouveau magazine municipal et précise qu'il est en cours de distribution dans les boîtes aux lettres. La distribution devrait être terminée pour la fin du mois.
- PLU : M. Philippe LEGOUX demande où en est la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme. Monsieur le Maire annonce que l'enquête publique se déroulera du 24 août au 25 septembre 2017. L'information est d'ailleurs actuellement diffusée dans les boîtes aux lettres du village.

Caméra de surveillance : M. Philippe LEGOUX demande quand la vidéosurveillance sera installée dans la commune. Monsieur le Maire explique que la commission d'appel d'offre a ouvert les plis récemment et que le choix de l'entreprise sera notifié en août. Les caméras devraient donc être installées cet automne.

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21 h 35.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 27 juillet 2017 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 26 juillet 2017.

Signé : Jean LABROUSSE, secrétaire de séance.



Vu pour être affiché le **28 JUL. 2017**
Général des Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code



Le Maire, Yann JACCAZ